



Ville de Vaujours

RETRAIT DE DECISION TACITE DE NON-OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Service Urbanisme

Réf. : DB/SB/TD/NB/SM

Demande déposée le 07/06/2021	
Par :	MONSIEUR
Demeurant à :	32 ALLEE DES SABLONS – 93410 VAUJOURS
Pour :	SURELEVATION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE
Sur un terrain sis	32 ALLEE DES SABLONS – 93410 VAUJOURS
Cadastré :	A 2209

N° DP 093 074 21 C0040

Surface de plancher

créée : 0 m²

Nb de logements : 0

Nb de bâtiments : 0

ARRETE MUNICIPAL tendant à la décision d'OPPOSITION N°21/322

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-2, R.421-9, R.421-14 et suivants ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017 ;

VU la déclaration préalable susvisée ;

CONSIDERANT que l'article R.421-17 du Code de l'urbanisme soumet à déclaration préalable les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant, que ce même article soumet également à déclaration préalable les travaux qui ont pour effet la création d'une surface de plancher comprise entre 5 et 40 m² pour les projets situés en zone urbaine d'un plan local d'urbanisme ;

CONSIDERANT que, par une déclaration préalable reçue en mairie le 7 juin 2021, Monsieur [nom] a sollicité l'autorisation de réaliser la surélévation d'une construction individuelle existante sur la parcelle cadastrée A 2209 sise 32 allée des Sablons à Vaujours ;

CONSIDERANT que pour décrire son projet de construction, le pétitionnaire, en page 2 du formulaire Cerfa, indique réaliser une surélévation sans modification de la surface de plancher existante, alors qu'il indique, dans la rubrique du même formulaire relative à la déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions, créer une surface de plancher de 20 m² ;

CONSIDERANT que pour décrire son projet de construction, le pétitionnaire, en page 2 du formulaire Cerfa, indique ne réaliser qu'une surélévation, alors qu'il apparaît sur le plan des façades fourni par le pétitionnaire, que la construction projetée prévoyait également la création de [description] soit mentionnée autre part que sur les plans précités ;

des façades fourni par le
093-269300372-20210809-2021-322-AI
Date de réception préfecture : 17/08/2021

- ARRETE -

ARTICLE 1 : La décision tacite de non-opposition à la déclaration Préalable déposée par Monsieur est retirée.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur et au représentant de l'Etat.

Vaujours, le 09 août 2021



Pour le Maire absent
Le Maire adjoint

Guy VALENTIN

OBSERVATIONS : La présente décision est transmise au représentant de l'Etat. Elle est exécutoire à compter de sa notification au demandeur et de sa transmission au préfet.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

- DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le destinataire de la présente décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à compter de sa notification. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les permis délivrés au nom de l'Etat.

Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr



Déclaration préalable

à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

N° 13703*07



DP 093 074 21 00040

07 JUN 2021

D. P.

093 074 21 00040

- Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...).
- Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...).
- Vous édifiez une clôture.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

MAIRIE DE VAUJOURS
SEINE-SAINT-DENIS

La présente demande a été reçue à la mairie

07 JUN 2021

N° 23755

le _____ à la mairie et signature du receveur

Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National

1 - Identité du déclarant

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les constructions en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs».

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Date : _____ Commune : _____

Département : L _____ Pays : France

Vu pour être annexé

à la déclaration préalable

N° DP 093 074 21 00040

Vaujours, le 10/08/2021

Vous êtes une personne morale

Dénomination : _____ Raison sociale : _____

N° SIRET : _____ Type de société (SA, SCI, ...)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

2 - Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : 32 Voie : allée des Sablons

Lieu-dit : _____ Localité : Vaujours

Code postal : 93410 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____

indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : _____

indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____ @ _____

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210809-2021-322-A1
Date de télétransmission : 17/08/2021

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

07 JUIN 2021

3 - Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Número : 32 Voie : allée des Sablons BP : 093 074 21 000 Cedex : 1

Lieu-dit : _____ Localité : Vaujours

Code postal : 09300 BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 4)

Préfixe : 000 Section : AA Numéro : 2209

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 453 m²

Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case

Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Vu pour être annexé

à la déclaration préalable

N° DPO 093 074 21 000 0

Vaujours, le 30/06/2021

4 - Le projet**4.1 - Nature de votre projet** (cochez la ou les cases correspondantes)

Nouvelle construction

Type d'annexe créée : _____

Piscine

Garage

Véranda

Abri

Autre (précisez) : _____

Travaux sur une construction existante

Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

Autre (précisez) : _____

Clôture

Courte description de votre projet (facultatif) :

surélévation sans modification de la surface de plancher actuel

Votre projet concerne : votre résidence principale votre résidence secondaire

4.2 - Surfaces de plancher (vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)

Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :

• la surface de plancher existante : 80 m² • la surface de plancher créée : _____

• la surface de plancher supprimée : _____

5- Informations pour l'application d'une législation connexe**Indiquez si votre projet :**

déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

se situe dans les abords d'un monument historique

Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis d'aménager, veuillez consulter le formulaire n° 13702.

Pour les déclarations portant sur d'autres constructions et travaux non soumis à permis de construire, veuillez consulter le formulaire n° 13701.

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

Date de télétransmission : 17/08/2021
Date de réception préfecture : 17/08/2021

6 - Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. (Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes propriétaire ou co-indivisaire du terrain ou si vous avez l'autorisation ou un mandat du ou des propriétaires).

Je soussigné(e), auteur de la déclaration préalable, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront, en cas de création de surfaces nouvelles, au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À Vaujours
Le : 03/05/2021
Signature du (des) déclarant(s)

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires signés et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires signés supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

DP 093 074 21 C 0040

07 JUN 2021



Vu peut être annexé
à la déclaration préalable
N° DP 093 074 21 C 0040
Vaujours, le 09/08/2021

Le Maire,

Pour le Maire absent,
Le Maire adjoint,

Guy VALENTIN



La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales :

Je souhaite recevoir des offres de services :
093-269300372-20210809-2021-322-A1
Date de télétransmission : 17/08/2021
Date de réception : 17/08/2021

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

DP 093 074 21 C 00 40

41 100 00

07 JUN 2021

Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Surperficie totale du terrain (en m²) :



Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° DP 093 074 21 C 00 40
Vaujours, le 09/08/2021



Pour Le Maire absent,
Le Maire adjoint
[Signature]
Guy VALENTIN

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210809-2021-322-A1
Date de télétransmission : 17/08/2021
Date de réception préfecture : 17/08/2021



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une déclaration préalable

**Constructions et travaux non soumis à permis de construire
portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes**

DP 093 074 21 C 0040

07 JUN 2021

Classer les cases correspondantes aux pièces jointes à votre déclaration et reporter le numéro correspondant sur la déclaration.

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre déclaration, vous pouvez vous référer à la notice explicative jointe et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir deux dossiers complets dans le cas général. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si votre projet est situé dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...)¹.

Chaque dossier doit comprendre un exemplaire du formulaire de déclaration accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre demande, parmi celles énumérées ci-dessous [Art. R. 423-2a) du code de l'urbanisme].

En outre, deux exemplaires supplémentaires des pièces DP1, DP2 et DP3 doivent être fournis, quand ces pièces sont nécessaires à l'instruction de votre demande, afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [Art. A.431-9 du code de l'urbanisme].

Attention : toutes les pièces ne sont pas à joindre systématiquement pour tout projet soumis à déclaration préalable. Seule la pièce DP1 (plan de situation) est à joindre obligatoirement, dans tous les cas.

1) Pièce obligatoire pour tous les dossiers :

DP1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires

2) Pièces complémentaires à joindre selon la nature de votre projet :

<input checked="" type="checkbox"/> DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R. 431-36 b) du code de l'urbanisme] A fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin...)	1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires
<input type="checkbox"/> DP3. Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain [Art. R. 431-10b) du code de l'urbanisme] À fournir si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée...)	1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> DP4. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10a) du code de l'urbanisme] À fournir si votre projet les modifie (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte...). Inutile pour un simple ravalement de façade.	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> DP5. Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées [Art. R. 431-36c) du code de l'urbanisme] À fournir uniquement si la pièce DP4 est insuffisante pour montrer la modification envisagée.	1 exemplaire par dossier

3) Pièces à joindre si vous créez ou modifiez une construction visible depuis l'espace public ou si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques :

(En dehors de ces périmètres de protection, ces pièces doivent, par exemple, être fournies pour une piscine couverte ou une véranda qui sera visible depuis la rue mais elles ne sont pas utiles, par exemple, pour une piscine non couverte qui ne se verra pas depuis l'espace public).

<input checked="" type="checkbox"/> DP6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> DP7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire original par dossier
<input type="checkbox"/> DP8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire original par dossier
<input type="checkbox"/> DP8-1. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées et justifiant des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210809-2021-322-A1
Date de transmission : 17/08/2021
Date de réception préfecture : 17/08/2021

¹ Vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

4) Pièces complémentaires à joindre selon la situation de votre projet :

Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :

DP11. Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14, R. 431-14-1 et R. 441-8-1 du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :

DP11-1. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 et R. 441-8-1 du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :

DP12-1. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier

DP12-2. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier

Vu pour être annexé

à la déclaration préalable
N° DP 093 074 21 000 40
Vaujours, le 09/07/2021

Si votre projet est accompagné d'une demande de dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :

DP14. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier

*Par le Maire absent
Le Maire adjoint*

Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :

DP15. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier

Cy VALENTIN

Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :

DP16. Une copie du contrat ayant procédé au transfert des possibilités de construction résultant du coefficient d'occupation des sols [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte, dans un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), sur des travaux susceptibles de modifier l'état des éléments d'architecture et de décoration, immeubles par nature ou effets mobiliers attachés à perpétuelle demeure au sens des articles 524 et 525 du code civil :

Si votre projet porte, dans un PSMV mis à l'étude, sur des travaux susceptibles de modifier les parties intérieures du bâti :

DP17. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacun des éléments ou parties faisant l'objet de travaux [Art. R. 431-37 du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :

DP22. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier

Si votre projet nécessite un agrément :

DP23. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier

Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :

DP24. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation] 1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une zone réglementée dans le cadre de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :

DP25. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.111-6-1-3 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant] 3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de

l'architecture et du patrimoine
Accusé de réception en préfecture
093-269300372/20210809-2021-322-A
Date de télétransmission : 17/08/2021
Date de réception préfecture : 17/08/2021



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour une déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

DP 093 074 21 C 0040

D P 093 074 21 C 0040
Dpt Commune Année N° de dossier



07 JUN 2021

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : 2.0m²
 Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : 0m²
 Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s) : 0m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables(1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert

Pour la réalisation des ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (5) (6) ?

Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante ? 80m²

Quel est le nombre de logements existants ?

Quelle est la surface taxable démolie ?m²

Vu pour être annexé

à la déclaration préalable
 N° DP 093 074 21 C 0040
 Vaujours, le 09/08/2021

1.2.3 Création d'ahris de jardin, de pigeonniers et colombiers

Quelle est la surface taxable (1) créée ?m²

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine, créée par le projet :

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :m²

1.4 - Redevance d'archéologie préventive

Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?

Oui Non



Le Maire
 Pour le Maire absent,
 Le Maire adjoint
 Guy VALENTIN

Accusé de réception en préfecture
 093-269300372-20210809-2021-322-A1
 Date de télétransmission : 17/08/2021
 Date de réception préfecture : 17/08/2021

1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ?

Oui Non

La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ?

Oui Non

DP 093 074 21 000 40

07 JUIN 2021

2 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
<input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

3 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Vu par le Maire et l'adjoint
à la déclaration préalable
N° DP 093 074 21 000 40
Vaujours, le 09/08/2021



Pour le Maire absent,

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : _____

Division territoriale : _____



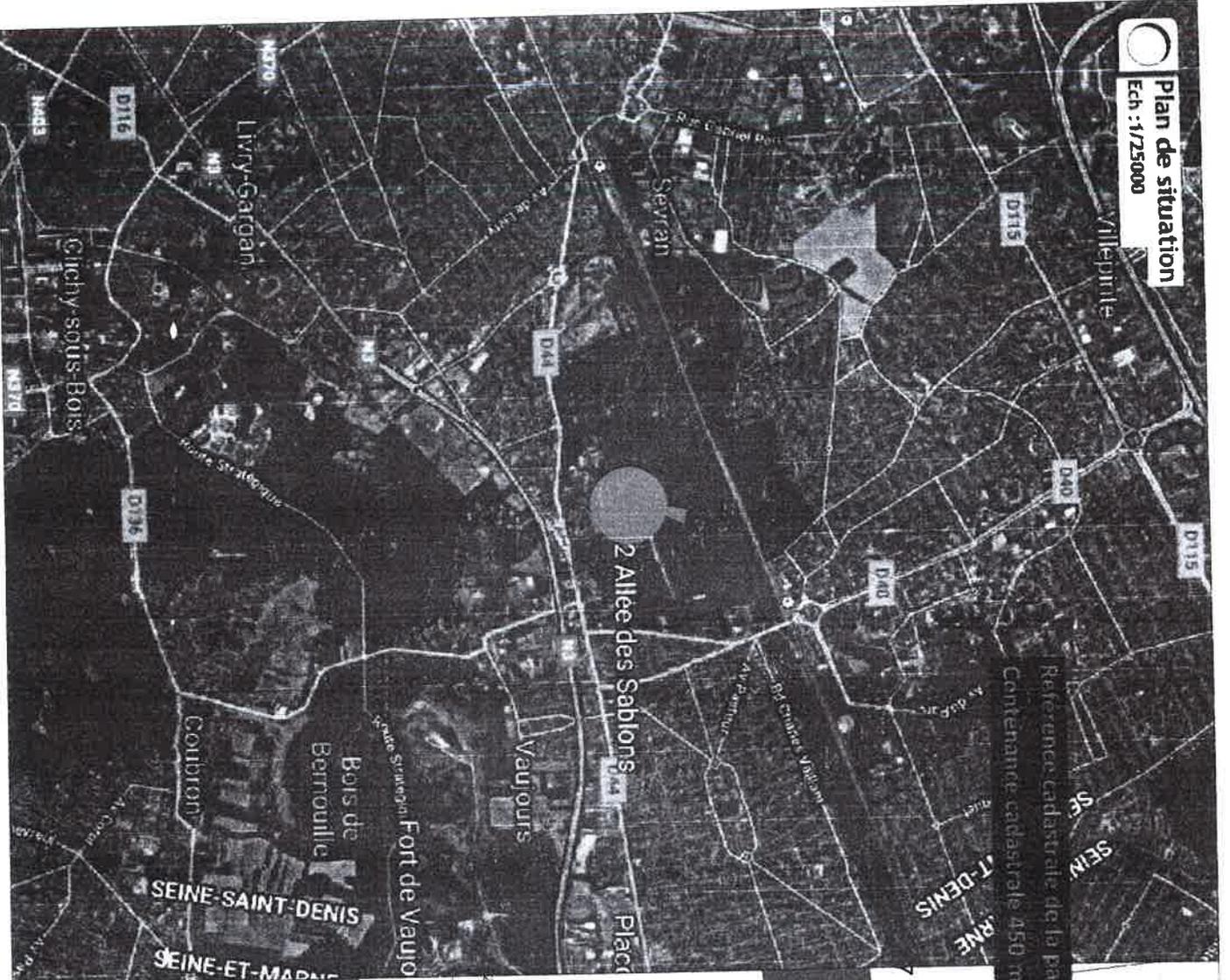
Le Maire adjoint

Guy VALENTIN

Date

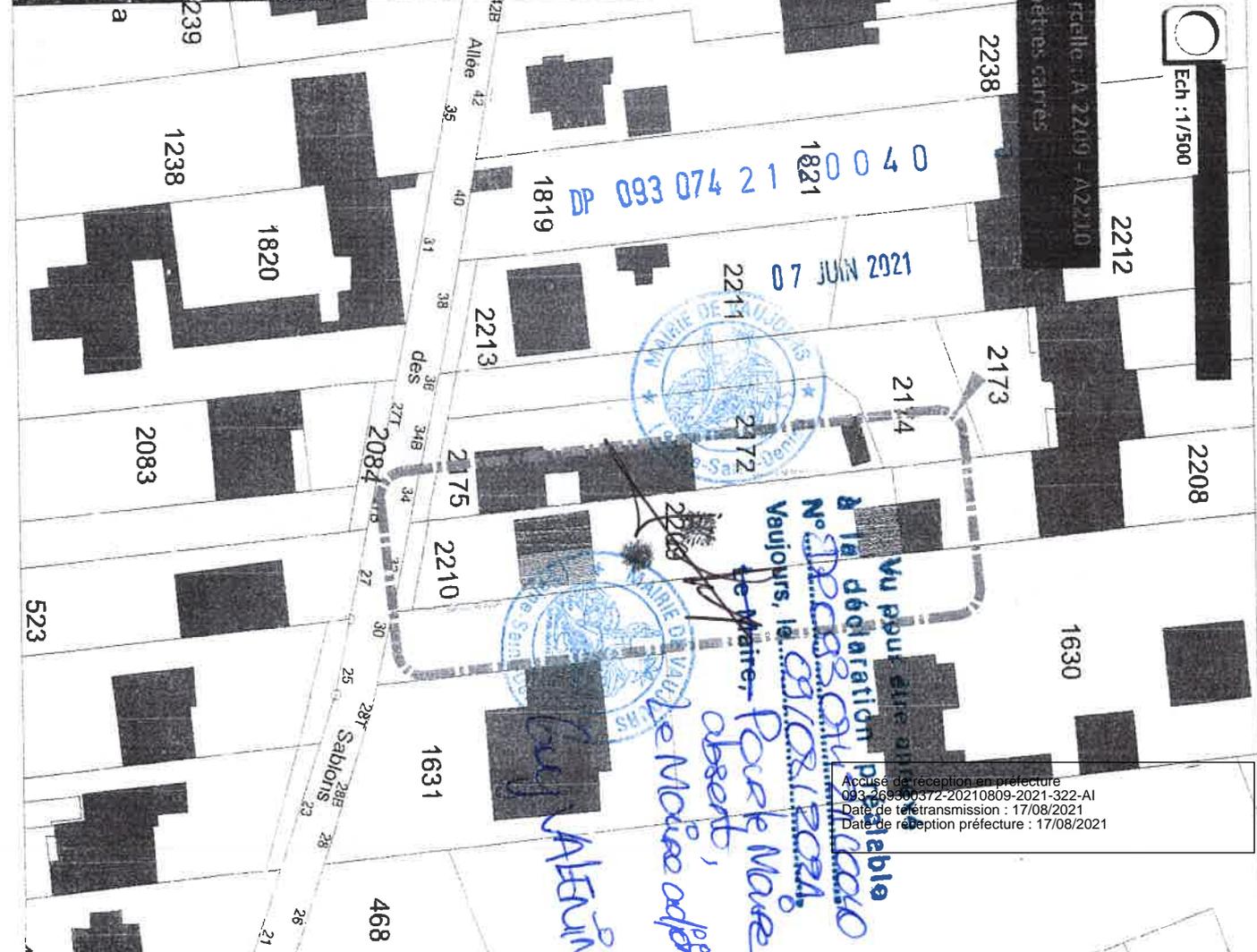
Nom et Signature du déclarant

Plan de situation
Ech : 1/25000



CONSTRUCTION D'UNE DÉPENDANCE HABITABLE
32 ALLEE DES SABLONS - 93410 - VAUJOURS

Ech : 1/500



PLAN DE SITUATION

Echelle: Var

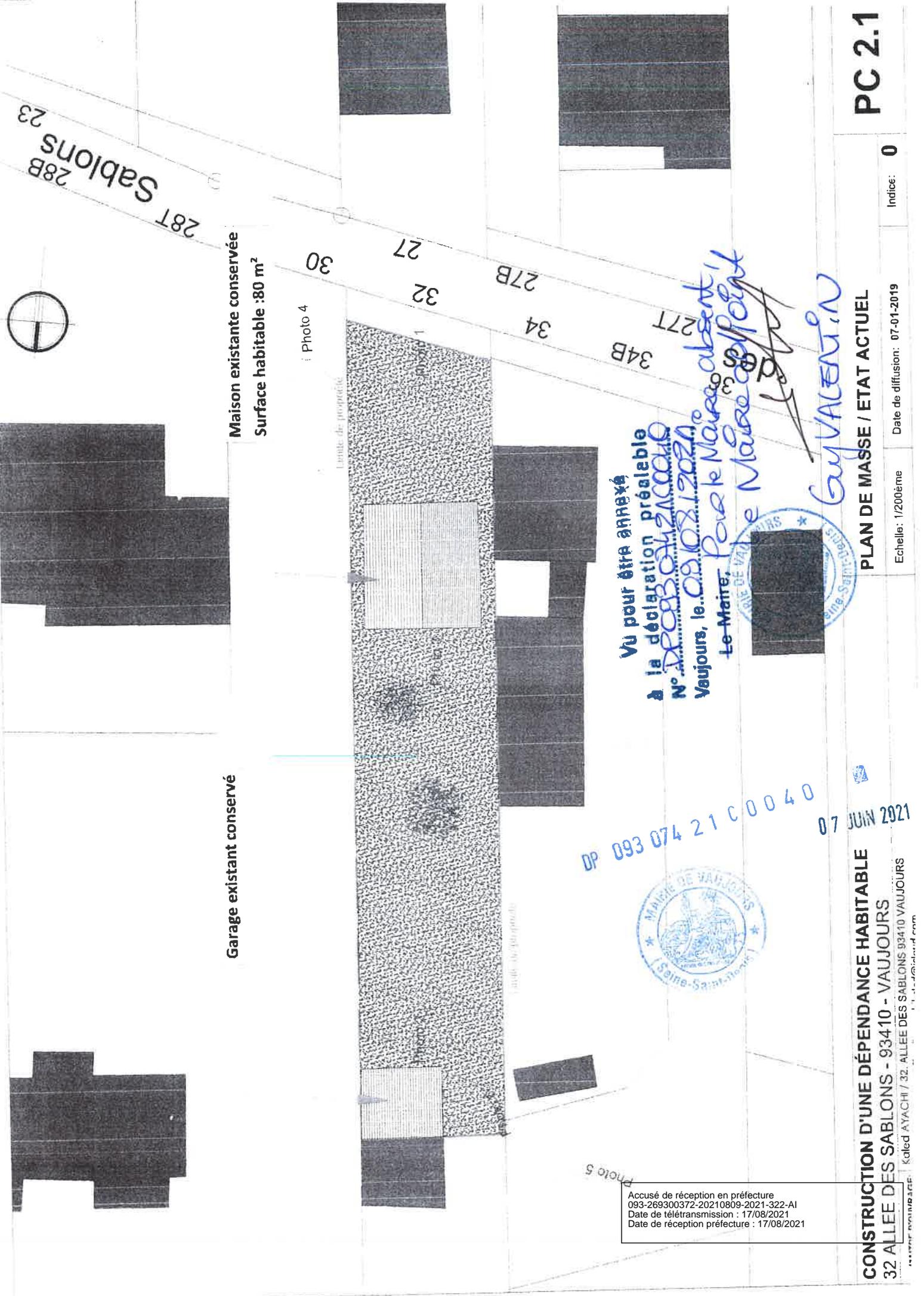
Date de diffusion: 07-01-2019

Indice: 0

PC 01

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210809-2021-322-A1
Date de télétransmission : 17/08/2021
Date de réception préfecture : 17/08/2021

Vu pour être déposé
à la déclaration préalable
N° 20210809-2021-322-A1
Vaujours, le 09/08/2021
Le Maire, Pour le Maire
absent,
Le Maire adjoint
C. ALFENIM



Garage existant conservé

Maison existante conservée
Surface habitable : 80 m²

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210809-2021-322-A1
Date de télétransmission : 17/08/2021
Date de réception préfecture : 17/08/2021

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° DP 093 074 21 C 0040
Vaujours, le 09/08/2021
Le Maire, Pour le Maire absent
des
Mairie de Vaujours



DP 093 074 21 C 0040
07 JUN 2021

GUY VALENTIN

CONSTRUCTION D'UNE DÉPENDANCE HABITABLE
32 ALLEE DES SABLONS - 93410 - VAUJOURS
Kaled AYACHI / 32, ALLEE DES SABLONS 93410 VAUJOURS

PLAN DE MASSE / ETAT ACTUEL

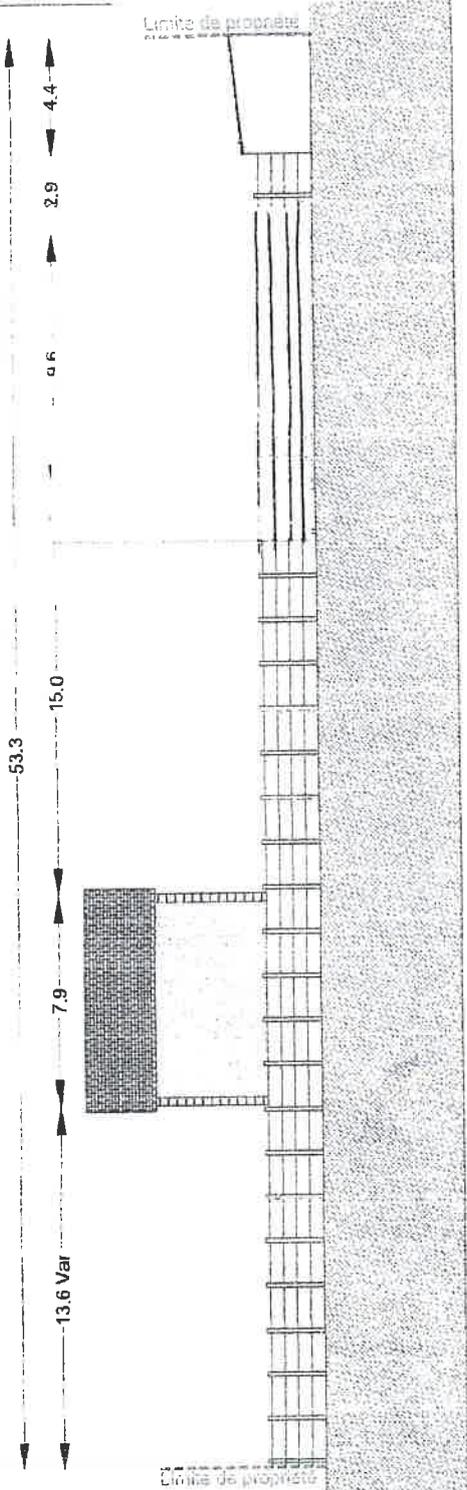
PC 2.1

Indice: 0

Date de diffusion: 07-01-2019

Echelle: 1/200ème

○ Façade Ouest
Ech : 1/200



DP 093 074 21 C 0040

07 JUN 2021



Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° DP 093 074 21 C 0040
Vaujours, le 09/08/2021

○ Façade Est Le Maire.
Ech : 1/200



Maire de Vaujours
Guy VALENTIN

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210809-2021-322-A1
Date de télétransmission : 17/08/2021
Date de réception préfecture : 17/08/2021

Rehaussement

FACADES

PC 05

07 JUN 2021

DP 093 074 21 C 0040

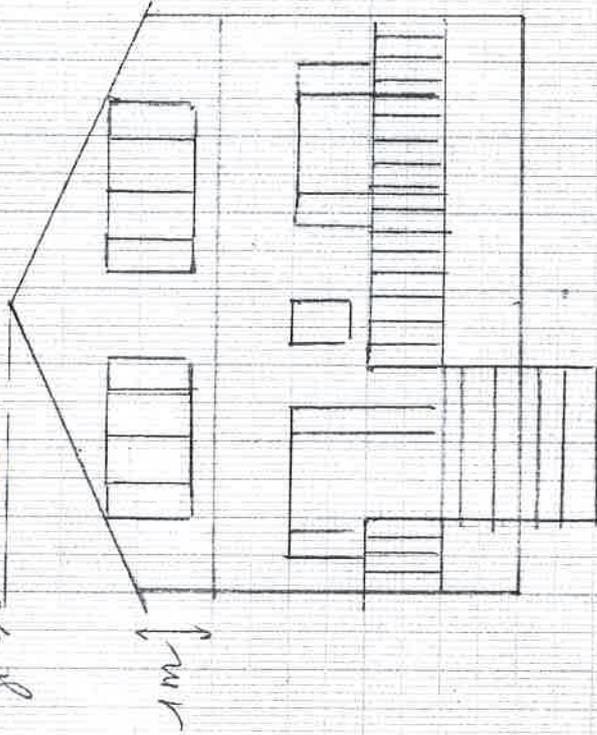
Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° DP 093 074 21 C 0040
Vaujours, le 07/06/2021

Le Maire, Pour le Maire absent,
Le Maire adjoint



~~CY VALENTIN~~

partage 6,6 m



façade côté jardin avant travaux

façade côté jardin
après travaux

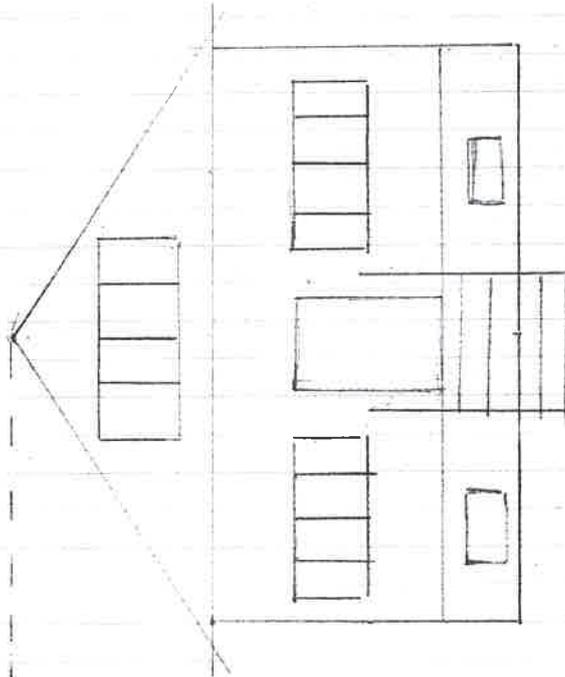
Etat projeté avant / après travaux

DP 093 074 21 C 0 0 4 0

07 JUN 2021



façade
6,6 m



façade principale avant travaux

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210809-2021-322-A1
Date de télétransmission : 17/08/2021
Date de réception préfecture : 17/08/2021

1 m

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° DP 093 074 21 C 0 0 4 0
Vaujours, le 08.08.2021
Le Maire, Pour le Maire absent,



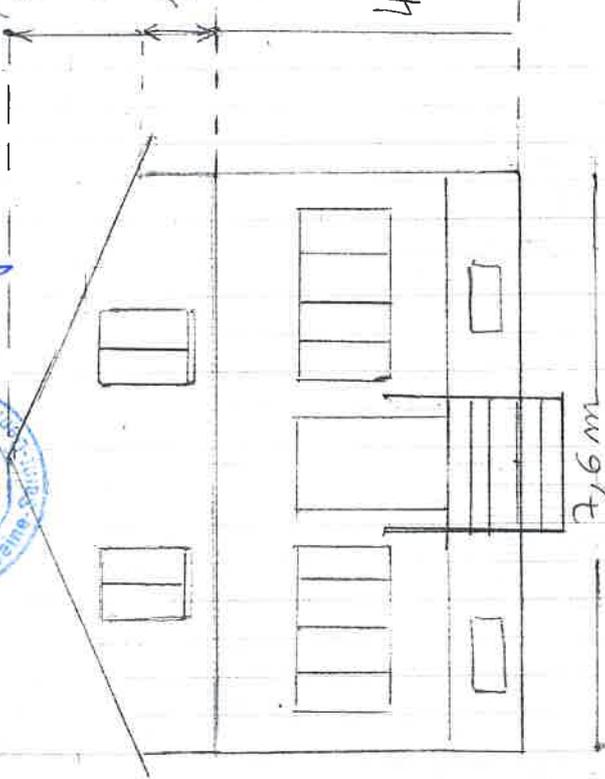
GUY VALENTIN

façade
6,6 m

2,5 m

1 m

4 m



7,6 m

façade principale après travaux

Etat projeté avant/après travaux

Béton cellulaire Ép. 20 cm

Ref.:914417

5€45 TTC/LA PIÈCE

Dim. : 62,5 x 25 cm, soit 6,4 carreaux par m².

✓ **Ép. 20 cm : R = 1,60**

(Stocks mis à jour à 12h06)

DP 093 074 21 C 0 0 4 0

07 JUN 2021



*Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° D. 2021.04.01.001.001.001
Vaujours, le 09.08.2021
Le Maire, pour le Maire adjoint,
Le Maire adjoint
C. VALENTIN*



♥ Ajouter à mes listes



Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210817-2021-322-A1
Date de télétransmission : 17/08/2021
Date de réception préfecture : 17/08/2021

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Caractéristiques

Description

3346851158420

Détail produit :

Dim. : 62.5 x 25 cm, soit 6,4 carreaux par m².

DP 093 0714 21 C 00 4 0
07 JUN 2021
DP 093 0714 21 C 00 4 0
07 JUN 2021



Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° DP 2021 0714 21 C 00 4 0
Vaujours, le 09/06/2021
Le Maire, Fouke Naïve adérent
Le Maire adérent
Guy HAENTJIN

LES CLIENTS AYANT ACHETÉ CE PRODUIT ONT EGALEMENT ACHETÉ

Informations légales :

R = résistance thermique exprimée en m².K/W. Plus la résistance thermique R est grande, plus le matériau est isolant.

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210809-2021-322-AI
Date de télétransmission : 17/08/2021
Date de réception en préfecture : 17/08/2021

TUILE TERRE CUITE H14 HUGUENOT ROUGE EDILIANS 437X258 MM

EDILIANS



Code produit : 1132644
Réf. EDILIANS : 31016
Code EAN : 03661223024425

DP 093 074 2 1 C 0 0 4 0

07 JUN 2021



DESCRIPTIF DU PRODUIT

La tuile H14 Huguenot d'Edilians est une tuile de terre cuite, grand moule faiblement galbée, à emboîtement double.
Pureau catalogue : 360 mm
Consommation : 13/m² au pureau de 378 mm.

CARACTÉRISTIQUE TECHNIQUES

Longueur	437 mm
Largeur	258 mm
Poids	3.2 kg/Pièce
Matière	Terre cuite
Teinte	Rouge
Type de produit	Tuile à emboîtement faiblement galbée
Gamme	Tuiles grand moule
Modèle	H14
Durée de la garantie	30 ans
Conditions de la garantie	A partir de la date de fabrication
Classe de feu	A1
% minimum pente de toiture	30% zone 1, site protégé, avec écran
Type de pose en couverture	Pose à joints droits ou croisés
Résistance aux conditions météo	Imperméabilité (classe 1) la résistance au gel selon la NF EN 539-2
Code douane SH8	68101900

**Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° DP 093 074 2 1 C 0 0 4 0
Vaujours, le 09/02/2021.**
**Le Maire, Pour le Maire absent,
Le Maire adjoint**
Guy VALENTIN



Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210809-2021-322-A1
Date de télétransmission : 17/08/2021
Date de réception préfecture : 17/08/2021

ENDUIT WEBERPROCALIT F POUR IMPERMÉABILISATION ET DÉCORATION DE FAÇADE - TON PIERRE 016 - SAC DE 25 KG

WEBER



Code produit : 1247461
Réf. WEBER : 10810016
Code EAN : 03388750999612

DP 093 074 21 C 0040

07 JUIN 2021



Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 093 074 21 C 0040
Vaujours, le 09/05/2021
Le Maire, Pour le Maire absent,

Le Maire adjoint



Guy VALENTIN

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210809-2021-322-A1
Date de télétransmission : 17/08/2021
Date de réception préfecture : 17/08/2021

DESCRIPTIF DU PRODUIT

L'enduit weberprocalit F s'utilise pour l'imperméabilisation et la décoration de façade neuve ou ancienne. Enduit monocouche manuel, il permet d'obtenir une finition grattée, raclée ou talochée.

Il est composé de chaux aérienne, de ciment blanc, de granulats sélectionnés, d'adjuvants organiques, d'hydrofuges de masse et de pigments minéraux. Il est applicable sur maison individuelle et petit collectif.

CARACTÉRISTIQUE TECHNIQUES

Poids	25 kg
Matière	Ciment/chaux aérie
Teinte	Pierre
Type de produit	Enduit coloré monocouche manuel
Gamme	Weber.Procalit F
Domaine d'application	Maison individuelle Petit collectif Tertiaire
Pièce /ouvrage de destination	Extérieur
Zone d'utilisation	Façade
Types d'application	Manuel
Type d'enduit	OC2 RT2 RT3
Compatibilité de l'enduit avec le support de maçonnerie	24 kg/m2
Dosage	0/2
Unité de dosage	3,5 à 7,5
Granulométrie	A1
Résistance à la compression (Mpa)	Poudre
Classe de feu	24
Produit prêt à l'emploi	980-39 M 197
Temps de séchage av finition (h)	1/23/15
CSTB N° de l'avis technique	32141090
CSTB date avis technique	Danger
Code douane SH8	H315 - Provoque une irritation cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
Mentions d'avertissement	P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facile P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Mentions de danger	
Mentions de mise en garde	
URL FDES ou PEP	http://www.base-inies.fr/Inies/UploadedFiles/Prod103_doc1.pdf
Enlèvement	Oui
Livraison	Oui

DP 093 074 21 C 0040

07 JUIN 2021



Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° DP 093 074 21 C 0040
Vaujours, le 09/02/2021

Le Maire, Pour le Maire
absent,
Le Maire adjoint



Gay VALENTIN

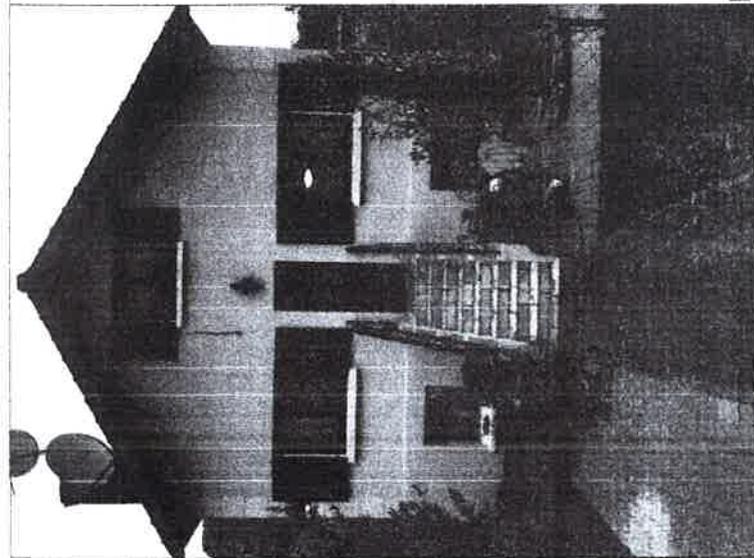


Photo 1 façade principale



Photo 2 côté jardin



Photo 3 vue sur l'arrière

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° D.P.O.B.C. 24216040
Vaujours, le 09/08/2021...

Le Maire, ...



093 074 21 00048

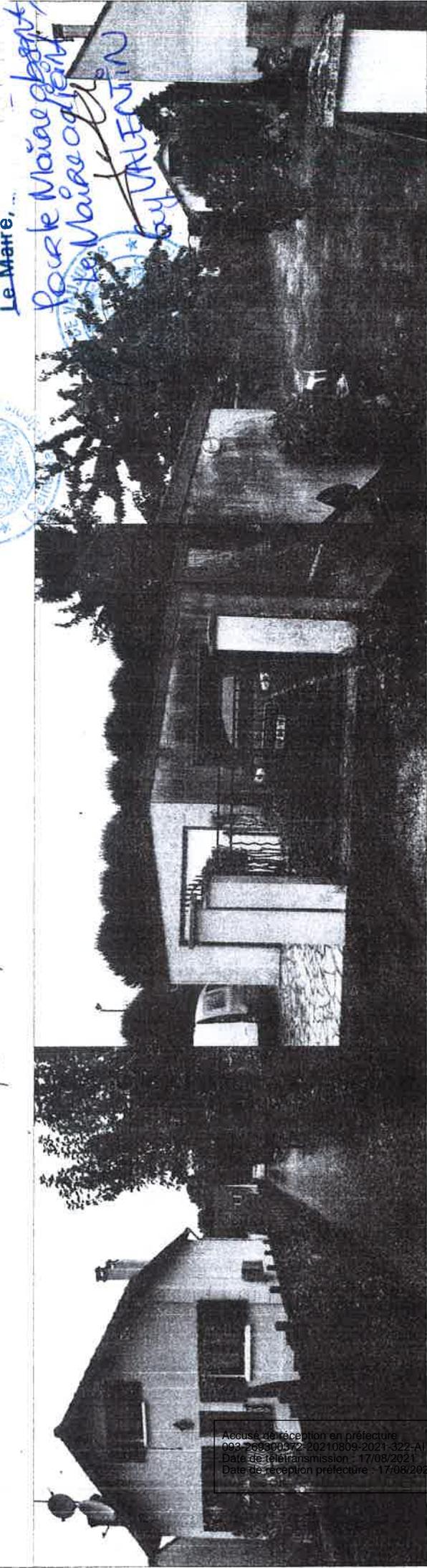


Photo 4

Photo 5 garage

Photo 6 vue depuis garage

Accuse de réception en préfecture
093 269300372-20210809-2021-322-A1
Date de télétransmission : 17/08/2021
Date de réception préfecture : 17/08/2021

Pour le Maire
Guy VALENTIN